

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Armentières

Introduction

Il y a quelques semaines, vous avez reçu les propositions de l'ADAV (Association Droit Au Vélo) pour développer les mobilités actives à Armentières. Il est consultable sous forme de « manifeste » joint au questionnaire.

Le questionnaire élaboré avec la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) complète la démarche. Les réponses des candidats aux élections municipales seront accessibles sur le site de la FUB.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Affecter un pourcentage du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Action n°4 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.
Le comité se réunira au moins une fois par an avec les techniciens de la MEL.

Action n°5 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 :

Créer un réseau express vélo sur l'axe Armentières-Lille, qui rejoindrait La Chapelle d'Armentières au niveau de l'avenue Paul Harris et pourrait se poursuivre vers la rue Léon Beauchamp.

Cet axe pourrait venir se connecter à un « périphérique » qui comprendrait le boulevard Faidherbe, la voie verte de la Lys, le quartier de l'Octroi, la rue des Murets et la rue du Bas Chemin.

Action n°7 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : rue du Général Leclerc, rue Gambetta, rue Deceuninck, rue Schuman, rue de Lille, avenue Mitterrand, rue Sadi Carnot, rue Jules Lebleu, rue de Dunkerque, rue Aristide Briand, rue des Fusillés, rue de Messines, rue Raymond Lis, avenue Marc Sangnier, avenue Léo Lagrange, rue Jean Jaurès, rue des Chauffours, rue des Déportés.

Ne pas oublier l'entretien régulier de ces pistes cyclables (boue, feuilles, végétaux, débris de verre, gravillons, neige) pour éviter les crevaisons et les chutes. L'achat de matériel d'entretien peut se faire à

l'échelle intercommunale.

Action n°8 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : la création d'un « périphérique » (évoqué dans l'action n°6) le long du boulevard Faidherbe, de la voie verte de la Lys, du nouveau quartier de l'Octroi, de la rue des Murets et du Bas Chemin permettrait en outre de favoriser les liaisons intercommunales (notamment en venant se raccorder sur l'axe Armentières-Lille) et la création d'itinéraires protégés en direction du centre-ville, des commerces, des écoles, collèges et lycées et les autres établissements publics.

Action n°9 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines d'Houplines (rue des Déportés et rue des Murets vers la rue Victor Hugo), de La Chapelle Bourg (Pont Supérieur vers la route nationale M933), de La Choque (Avenue Paul Harris vers la rue Léon Beauchamp) et Erquinghem-Lys (Passage inférieur, M945A de la rue Jules Lebleu vers la rue d'Armentières). Prolonger la voie verte de la Lys vers Erquinghem-Lys, Sailly-sur-la-Lys et Estaires avec un revêtement roulant ; rénover le revêtement de la voie verte du pont de l'Attargette au pont de Nieppe rue des Résistants, en raison de l'excès de gravillons responsables de la dégradation prématurée des vélos et de risque de chute ; revoir l'espace laissé au niveau des barrières pour le passage des vélos y compris les vélos cargos, des poussettes et des personnes à mobilité réduite et rendre plus visibles ces barrières la nuit, notamment au pont Bayart.

Action n°10 :

Mettre le vélo au cœur des projets de réaménagement du quartier de l'Octroi et de l'ancienne friche Delobelle, des projets Euraloisirs et de l'éco-quartier de l'avenue Roger Salengro ainsi que des logements de la rue Jules Lebleu (ancienne caserne des douanes et résidence Albert Denvers). *Réaménager les points durs identifiés par les cyclistes dont le pont de la M22 entre les avenues Aristide Briand et Léon Blum vers le Bizet (voir action 11), la Place Jules Guesde, le giratoire Place de la Fraternité, le carrefour Boulevard Faidherbe-Rue Schuman, le carrefour de l'Octroi. Améliorer la continuité cyclable du carrefour Europe-Faidherbe-Mauroy et du carrefour Faidherbe-Résistants.*

Equiper les escaliers rue Albert de Mum d'un rail à vélo pour rejoindre la rue du Bas Chemin.

Action n°11 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. La traversée des Ponts (Supérieur vers la Chapelle, de la M22 entre les avenues Aristide Briand et Léon Blum vers le Bizet, de la rue des Fusillés à l'avenue Marc Sangnier vers les Prés du Hem) doit être rendue plus agréable/moins dangereuse pour les piétons, les cyclistes et les PMR.

Les connexions entre Armentières et les communes limitrophes forment aussi des coupures urbaines (le passage inférieur vers Erquinghem-Lys, la M945A de la rue Jules Lebleu à la rue d'Armentières vers Erquinghem-Lys et la rue des Déportés vers Houplines).

Certaines rues dans l'enceinte même d'Armentières posent des difficultés aux mobilités actives (piétons et cyclistes) : rue du Général Leclerc, boulevard Faidherbe rues Raymond Lis et de Messines, qui permettraient de désenclaver les quartiers de l'Octroi, de l'EPSM, de Saint Roch, de l'Île-de-Flandres et des Prés du Hem.

Action n°12 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°13 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Limiter le trafic de transit dans le quartier de l'Octroi en le reportant sur la M945. Faire respecter les limites de vitesses dans les rues Coli, Nungesser et Saint-Exupéry, empruntées par ceux qui veulent aller au Bizet en contournant le centre-ville. Faire de même dans les rues Raymond Lis et de Messines, empruntées pour rejoindre Nieppe sans passer par les axes principaux

Action n°14 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Sur toutes les voiries non équipées de pistes cyclables.

Les angles morts des camions et des bus sont un des principaux facteurs de risques d'accidents mortels des cyclistes et des piétons.

Action n°15 :

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Inciter les camions à véritablement prendre l'axe de contournement pour aller de La Chapelle d'Armentières à Houplines, Frelinghien, Deulémont et Comines (M945). De nombreux camions continuent de passer par la rue des Déportés puis la rue Victor Hugo.

Action n°16 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Rendre plus d'importance aux piétons et cyclistes face aux automobiles, notamment en rendant sa continuité à la « coulée verte » au niveau des rues du Docteur Émile Choquet et de Messines : signaler le prolongement de la coulée verte avec un enrobé de couleur et une signalisation, abaisser les bordures et améliorer l'éclairage public pour faciliter la traversée par les cyclistes, les piétons et les PMR, rendre sa continuité à la coulée verte de part et d'autre de la rue du Docteur Émile Choquet, où elle est essentiellement « minérale » : aucune végétation, enrobé omniprésent, nombreuses places de parking.

Action n°17 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Limiter à 30km/h la circulation dans l'hyper-centre où, de facto, la progression est d'ores et déjà limitée par l'engorgement, les nombreux arrêts et les activités humaines : rues de Lille et de Dunkerque, mais aussi place du Vivat et rue Émile Choquet.

Action n°18 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Installer des vélorues où les cyclistes ne peuvent pas être doublés par une automobile car la rue est trop étroite : rue Kennedy, rue du Général Mangin, rue de l'Octroi, rue Foch, rue Bayart et la partie en double sens cyclable de la rue Sadi Carnot. Le groupement de vélorues pourrait constituer une zone cyclable.

Action n°19 :

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : - La « coulée verte », pour peu que celle-ci propose un parcours continu et sécurisé pour les cyclistes (enrobé) et les

marcheurs/coureurs (stabilisé).

- Les abords de certains établissements scolaires et/ou infrastructures sportives, par exemples l'accès à la place du 19 mars 1962 depuis les rues de l'Octroi et de la Dérivation, qui voient leurs trottoirs et chaussées envahies par les arrêts sauvages en journée (arrivées et départs des élèves du collège Desrousseaux) et en soirée (clubs sportifs)..

Action n°20 :

Transformer en zone piétonne la Place Saint-Vaast (entre l'Hôtel de Ville et les commerces : Le Sporting, Nature, Le Fil Rouge, etc.).

Action n°21 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Notamment dans toutes les rues où il n'est pas possible de mettre des pistes ni des bandes cyclables.

Mettre en double sens les rues de la Lys, Marceau, des Près, Guynemer, Delattre de Tassigny, Saint Charles, de la Paix, du 8 mai 1945, de Metz en totalité, Pierre Curie, du Sacré Cœur, du Fort Malakoff, Jean Baptiste Lebas, Saint-Augustin, du Général Mangin et du Bas Chemin.

Compléter l'aménagement des carrefours à feux par des sas-vélos manquants et des « cédez-le passage cycliste au feu » manquants : sas vélo rue Sadi Carnot et place du général de Gaulle ; tourne à gauche rue de Lille vers la rue Sadi Carnot, tourne à droite place du général de Gaulle face au Vivat vers la rue de Dunkerque, tourne à droite rue Ferry vers la rue Gambetta, au carrefour du boulevard Faidherbe et de l'avenue Mauroy prévoir deux sas vélo supplémentaires, un tourne à droite avenue Mauroy, un tout droit boulevard Faidherbe en venant du collège Jean Rostand, au carrefour boulevard Faidherbe - Carnot, il manque un tourne à droite boulevard Faidherbe en venant de la gare vers l'église Notre Dame, sur la place Thiers, il faudrait ajouter un sas vélo et un tourne à droite rue Bayart.

Assurer la continuité cyclable entre la rue Denis Papin et l'avenue Mitterrand, de la rue Foch vers la rue de Dunkerque, de la rue de l'Europe à la piste cyclable du Boulevard Faidherbe par un passage vélo parallèle au passage piéton.

Action n°22 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°23 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement en diminuant l'offre dans l'hyper-centre (en supprimant le dernier parking de la place du général de Gaulle, en face de Subway et de la boulangerie Legrand par exemple) et en proposant davantage de places de parkings-relais en entrée de ville (en venant d'Houplines sur la rue des Déportés par exemple)..

Cette réflexion doit permettre de questionner la nécessité de la place de stationnement dans le virage de la rue Kennedy, qui ne laisse pas assez de place pour le marquage du double-sens cyclable (une voiture ne pouvant pas rouler sur une bande cyclable en théorie), à l'endroit-même où il serait le plus nécessaire (les automobilistes ayant tendance à « serrer » le virage à la gauche de la chaussée, là où précisément circulent les cyclistes).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°24 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé en plus grande quantité au niveau de la gare, où le local sécurisé est très souvent plein, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°25 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Aux abords des rues de Lille et de Dunkerque et sur la place du général de Gaulle.

Action n°26 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°27 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°28 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°29 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°30 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°31 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

À étudier en intercommunalité pour toute l'agglomération armentérioise.

Action n°32 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°33 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

À étudier en intercommunalité pour toute l'agglomération armentérioise.

Promouvoir une culture vélo

Action n°34 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°35 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Si cela n'a pas déjà été fait en 2019.

Action n°36 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Les abords du complexe sportif Léo Lagrange pourrait permettre l'apprentissage du vélo à proximité des écoles et du collège Desrousseaux.

Action n°37 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°38 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°39 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°40 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°41 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°42 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°43 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Et aussi sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie.

Action n°44 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : - Proposer une visite du salon du vélo qui a lieu chaque année à Courtrai, où l'on pourrait constater ce qui se fait de mieux en matière de vélo et de politique cyclable, la ville de Courtrai ayant fait d'énormes efforts pour repenser les mobilités urbaines.

- Proposer des challenges intra/inter-entreprises pour sensibiliser les employeurs et les employés aux gains économiques, à l'impact sur les rejets de CO2, aux impacts sur la santé et le stress.